

DECRET N° 90-16 du 30 Janvier 1990

portant augmentation du Capital Social
de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
(SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W la loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- W le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- W le décret N° 89-64 du 17 Février 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers,
- W les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers en sa séance du 27 Octobre 1989,
- SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Janvier 1990,

.../...

D E C R E T E :

Article 1er..- Le Capital Social de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) est porté à trois milliards (3 000 000 000) de francs par prélèvement d'un montant de CINQ CENTS MILLIONS (500 000 000) de francs sur le montant des réserves réglementaires qui s'élevaient à HUIT CENT CINQUANTE SIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE (856 952 484) francs

Article 2..- Le présent décret sera publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Janvier 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme,

Amos ELEGBE

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 CPC 2 PPC 1 MCAT-MF 8 AUTRES MINISTERS
13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP IGE ET SES SECTIONS 4 DB-DCF-DSDV-
DTCP-DI 10 BN-DAN 2 DCCT 1 GCONB 1 SONACOP 8 CCIB 2 ONEPI 1 JORPB 1.-